

N° 2022/O2/57

**Question orale déposée par Véronique PIETRI  
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : ÉLECTRIFICATION DES PORTS DE COMMERCE DE CORSE, OU EN EST-ON?**

Cet été, la Corse a connu une hausse significative des pics alarmants de pollution atmosphérique, en raison de la multiplication des traversées maritimes et des fumées qui s'échappent des cheminées des navires venant s'ajouter, notamment, à celle de la centrale à fioul lourd du Vaziu à Aiacciu.

Le rejet des particules fines et autres polluants a des conséquences néfastes en termes de santé publique. En effet, selon l'Agence européenne pour l'environnement, la pollution de l'air entraîne environ 500 000 décès par an en Europe. Les particules fines provoquent des réactions irritatives et inflammatoires susceptibles d'entraîner des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

À Aiacciu, cette pollution est amplifiée par les navires de croisière. En 2022, 227 escales ont été planifiées, au port, avec la venue des navires parmi les plus imposants au monde des principales compagnies de ce secteur.

En mai dernier, la compagnie TUI a été condamnée à 60000€ d'amende pour des rejets excessifs à Marseille par l'un de ses navires, le Mein Schiff 2, qui vient justement en escale régulière à Aiacciu.

Le 17 juin 2022, le navire Aegean Odyssey a été expulsé, à 23h, du port de Nice, en raison d'une pollution atmosphérique trop importante. Pour l'anecdote, l'Aegean Odissey était arrivé le matin même à Nice en provenance d'Aiacciu...

En attendant la création d'une zone ECA en Méditerranée, prévue en 2025, qui obligera les opérateurs maritimes à utiliser un combustible dont la teneur en soufre ne dépasse pas les 0.1%, quelles sont les mesures que nous pourrions appliquer en parallèle ?

En 2019, une table ronde avec la CCI, l'Etat, la mairie d'Ajaccio et la Collectivité de Corse, avait eu lieu sur les méfaits de la pollution qui était générée par les bateaux faisant escale dans le port d'Ajaccio. La question de l'électrification des quais y avait été pleinement abordée.

Le port de Toulon, principal point de départ et d'arrivée de passagers pour la Corse, va être totalement électrifié au premier semestre 2023. Il sera notamment alimenté par le réseau électrique local d'Enedis et du photovoltaïque. Cela permettra de réduire les émissions de particules fines de 80% durant les escales longues.

Les compagnies maritimes qui desservent la Corse, quotidiennement, ont commencé en partie leur transition énergétique et écologique : Elles construisent ou envisagent des navires qui fonctionnent au GNL, elles équipent leurs navires de prises de branchement électrique, de scrubbers voire de filtres à particules en circuit fermé.

De même, beaucoup de navires de croisière, notamment parmi les plus récents et les plus modernes, remplissent, aussi, déjà plusieurs de ces conditions, notamment en ce qui concerne le branchement électrique.

Les installations portuaires, en dehors du plan d'eau, sont la propriété de la Collectivité de Corse. Elles sont gérées par la Chambre de Commerce Régionale. Nous avons sollicité, par deux fois, cet été, publiquement la CCI afin d'engager une discussion globale sur la question des croisières en termes de pollution et de tourisme de masse. Ces demandes sont restées sans réponse à ce jour.

Notre question sera la suivante : Depuis la réunion de 2019, quel est l'état d'avancement, et de financement, des projets d'électrification des ports principaux d'Ajaccio et Bastia, voire des ports secondaires, et dans quels délais seront-ils éventuellement opérationnels ?